

## Architecte conseil sur lotissement

Par **wrokar**, le **10/07/2019** à **15:37**

Bonjour,

Nous déposons actuellement un permis de construire dans un lotissement, et précédemment au dépôt le règlement du lotissement nous impose le visa d'un architecte conseil ce que nous avons fait. Mais cet architecte veut modifier les volumes de la maison (qui respectent en tout point le règlement et la PLU) pour que la maison s'harmonise avec les projets déposés avant nous sur les parcelles voisines.

Je voulais donc savoir jusqu'a quel point nous pouvions contester cette avis et quelle valeur juridique il avait. Je m'étonne aussi que l'on puisse nous opposer une règle "du premier arrivé premier servi" en droit administratif.

Merci de vos réponses

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/07/2019** à **07:26**

Bonjour

Nous ne sommes qu'un forum étudiant et non un forum de conseil juridique.

Je vous invite à poser sur le site Légavox.